

Accord CE/Émirats arabes unis: services aériens

2007/0052(CNS) - 26/02/2008

La commission des transports et du tourisme a adopté à l'unanimité, selon la procédure simplifiée (article 43, par. 1, du règlement), le rapport de M. Paolo **COSTA** (ADLE, IT) approuvant sans amendement la proposition de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord entre la Communauté européenne et les Émirats arabes unis concernant certains aspects des services aériens.